

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_061

~~~~~

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2024

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre*

**ABSENTS EXCUSES :** *TAGAND François, BACQUET Fantine*

Madame DORIGO Rebecca a été désignée comme secrétaire de séance.

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| <b>OBJET : VENTE DE TERRAIN, LIEU-DIT « UBINE »</b> |
|-----------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'actuellement les propriétaires de chalets à Ubine ne sont pas propriétaires du sol, les chalets ayant été construits sur le sol communal. Cette situation peut poser problème en cas de succession ou de vente du bâti.

Deux propriétaires ont fait part de leur intérêt pour acquérir le sol. Il s'agit de M. JACQUIER Jean-Pierre domicilié à THONON-LES-BAINS (chalet cadastré B – n° 282) et de M.Mme RUBIN Joël et Bernadette domiciliés à CHÂTEL (chalet cadastré B – n° 278).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** de vendre le sol situé sous les chalets sis à Ubine appartenant à M. JACQUIER Jean-Pierre et M.Mme RUBIN Joël et Bernadette. Il précise que la parcelle vendue se limitera à l'emprise réelle du chalet prise à l'aplomb du toit.
- **FIXE** le prix de vente à 60 euros le mètre carré.
- **DIT** que les frais inhérents à ces ventes (géomètre et notaire) seront à la charge des seuls acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces ventes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Rebecca DORIGO

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Rebecca Dorigo", written in a cursive style.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*